



COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL DU 29 SEPTEMBRE 2009

I) SUIVI DU CTPD PRECEDENT



⇒ **récupération du papier à recycler des postes comptables** : la mise en place est en cours, l'idée est toujours de faire appel à des associations pour les volumes importants, et aux agents de service de la TG pour les feuilles jetées au quotidien.

⇒ **Déménagement de la TP municipale de Saint-Nazaire** : aucun local à vélo ne sera mis à la disposition des agents. La TG étudie les solutions à mettre en place pour le transport de fonds. Pour la restauration collective, il y aurait un projet de restauration collective au sein de l'ensemble Météor. Par ailleurs, la Direction a indiqué que le restaurant privé Duplex actuellement fréquenté par les collègues qui travaillent au centre de Saint-Nazaire se situe à 10 minutes à pieds environ du futur site de la TP municipale et qu'il pourrait donc constituer une solution transitoire.

⇒ **point sur les consultations de la médecine du travail proposées aux agents** : la Direction nous a indiqué que les statistiques nous seraient prochainement fournies sur les consultations réalisées dans le département.

⇒ **permanences de la DSF dans les mairies** : la DSF souhaite supprimer les permanences qu'elle assure dans les mairies. Il faut bien faire des économies ! Le problème, c'est que ces permanences sont parfois très fréquentées, alors elle doit le faire progressivement. Et lorsqu'elles sont supprimées, les usagers se retournent vers la trésorerie de proximité (il y en a de moins en moins) pour obtenir des renseignements – qui dépassent les compétences fiscales des collègues !

⇒ **liste anonymisée des agents ayant potentiellement été victimes de l'amiante au Tripode** : notre demande est en cours d'étude par la Direction.

II) POINT SUR L'EXECUTION DU BUDGET DEPARTEMENTAL ET BUDGET RECTIFICATIF POUR 2009

il s'agit, comme chaque année à la même époque, de faire le point sur l'exécution des dépenses et de prendre en compte les différents événements intervenus depuis le début de l'année.

La libération anticipée de sites coûteux (Feydeau et rue Jeanne d'Arc) a permis des économies sur le poste des loyers.

A cette occasion, le CSTP a souligné qu'il existait une différence entre les loyers budgétaires et les loyers à des prestataires privés. Pourquoi alors vendre le patrimoine immobilier de l'état à tour de bras et refuser à chaque nouvelle installation immobilière d'envisager l'achat des locaux ?

Cette économie de loyers a été reportée sur le budget d'équipement.

Quelques dépenses nous ont fait réagir : la mise en place de la signalétique DGFIP pour 23.000 €, ou les journées fusion pour 20.000 €. **Heureusement, le poste « location de châteaux » devrait diminuer car les réunions de cadres A seront désormais annuelles.**

Le CSTP nous a informé que le département adoptera une gestion plus scrupuleuse des frais de déplacement. Il s'agit notamment d'encourager le covoiturage, ainsi que l'utilisation des transports en commun, notamment lors des formations. Par ailleurs, la Direction rencontrera la SNCF pour réfléchir à la possibilité d'obtenir des rabais. Il est envisagé de généraliser le recours aux billets Prems pour les TGV.



La CGT est intervenue sur ce point : Les billets Prems ne permettent pas l'échange ou le remboursement des billets. Or une chose est de vouloir faire des économies, l'autre est d'empêcher toute souplesse lors des déplacements.

De même, le covoiturage ne doit pas conduire les collègues à augmenter leur temps de trajet – **alors que les déplacements ne sont jamais comptabilisés comme du temps de travail !** Nous refusons de voir stigmatisés des agents alors qu'ils ne sont en rien responsables des déplacements qu'on leur impose. Par exemple, qui a supprimé les CFPU et imposé aux contrôleurs de se former à Lyon désormais ?

Par ailleurs, pour la TG, il sera possible de réserver en ligne les véhicules de service – s'ils sont disponibles.

Enfin, lors de l'affectation des agents de l'équipe de remplacement, la direction tiendra compte du lieu de leur résidence familiale. Ceci dans le but de limiter le remboursement des frais de déplacement.

Le chef du Département informatique a précisé que tous les agents pourraient prochainement bénéficier d'une souris sans fil et d'un écran 19 pouces. Ces écrans sont très utiles pour Hélios et Chorus notamment.

En revanche, il a reconnu que la taille des écrans des portables des dépanneurs est trop petite. Mais il s'agit d'un marché national.



La CGT a de nouveau interrogé la Direction sur la nécessité de remplacer les matériels informatiques au bout de trois ans, alors que le ratio national est de cinq ans, et que le matériel n'est visiblement pas obsolète si rapidement.

Dans un souci de réduction des dépenses si cher à notre Direction, ainsi que d'éco-responsabilité, les OS ont obtenu le principe d'un remplacement à quatre ans des unités centrales. Dans le même esprit, les imprimantes seront renouvelées moins souvent.

La CGT a interrogé la Direction à propos du courrier du DGFIP datant du 19 mars 2009 et qui prévoit la possibilité pour les agents de récupérer leur matériel informatique lors de son remplacement. Toutefois, il semble que la procédure n'est pas applicable aisément en Loire-Atlantique, en particulier car le matériel cédé aux agents doit avoir plus de 5 ans et être amorti.

Enfin, la Direction a insisté sur le fait que les postes comptables ne doivent pas hésiter à faire appel aux vacataires en cas de besoin.

Ce budget étant proposé dans un contexte de diminution des emplois, l'ensemble de la parité syndicale a voté contre.

III) REGROUPEMENT DES SERVICES DE FISCALITE DIRECTE LOCALE DE LA DSF ET DE LA TG

Deux agents de l'ex-DGI arriveront à la TG – au 5^{ème} étage. A cette occasion, tout le service de fiscalité directe locale bénéficiera des règles de vie quotidienne des services fusionnés.

La RF de Saint-Nazaire perdra à cette occasion 0,3 emplois.

La parité syndicale s'est abstenue sur ce sujet.

IV) CONSTITUTION DU POLE INTERREGIONAL « CONSIGNATIONS »

Il s'agit d'un pôle regroupant les régions Pays-de-la-Loire, de la Bretagne et du Centre. Les effectifs ont diminué et le but est de maintenir un service de taille correcte pour gérer les consignations.

Le service sera constitué en plusieurs vagues, d'ici à novembre 2011.

La Loire-Atlantique a été choisie, notamment parce que le département est en sureffectif. Il s'agit du département de France le plus demandé.

Le problème, c'est qu'on centralise le service public, en faisant perdre des missions (0,2 emplois à Saint-Nazaire) dans les RF territoriales et les autres Trésoreries Générales. Nous ne nous satisfaisons pas de déshabiller les uns pour habiller les autres.



Le service comportera 7 collègues B ou C, dont deux travaillent déjà sur les consignations. Les cinq autres seront nommés par mutation ou promotion de C en B.

V) TRAVAUX IMMOBILIERS – OPERATIONS DIVERSES

La trésorerie de Carquefou déménagera vers le site de la Fleuriaye. La date prévue de la réinstallation est fixée au 1^{er} octobre 2010. Ce déménagement est devenu nécessaire, d'une part parce que la municipalité souhaite récupérer les locaux actuels, d'autre part parce qu'ils ne sont absolument pas fonctionnels.

Les nouveaux locaux sont plus grands, neufs, fonctionnels – et trois fois plus chers.

La Direction a informé les organisations syndicales des opérations réalisées dans le cadre du plan de relance immobilier. Il s'agit de faire travailler des entreprises sur les propriétés de l'Etat pour contrer la crise économique et favoriser la relance.

Les travaux prévus sont les suivants :

- désamiantage à Saint-Nazaire, Châteaubriant, Pornic,
- changement de la chaudière à Châteaubriant et Saint-Nazaire,
- changement de fenêtres sur Cambronne
- mise aux normes de l'ascenseur de la Trésorerie Générale

Heureusement que la crise est là, sinon les opérations de désamiantage auraient été repoussées !



Vos représentants en CTPD :

Christophe André – 02.40.85.68.38 ; christophe.andre@dgfip.finances.gouv.fr

Yvic Kergroach'h : 02.51.25.37.03 ; yvic.kergroach@dgfip.finances.gouv.fr